

**POLITIQUE DE DONNS POUR DES
PROJETS DE COOPÉRATION ET DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
IMPLIQUANT DES GROUPES
D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS**

AVERTISSEMENT

La politique de dons pour des projets de coopération et de solidarité internationale, impliquant notamment des groupes étudiants, fait l'objet d'un jugement par le comité action internationale. Les critères définis ci-dessous sont donc présentés à titre de référence. Le comité peut motiver en conséquence différemment s'il juge opportun de recommander un projet indépendamment de la politique. La politique de dons est évidemment soumise aux contraintes du cadre budgétaire du CAI.

A Critères favorisant l'obtention du maximum prévu :

Aide humanitaire d'urgence.

Projets se déroulant dans un pays dont les besoins d'aide extérieure sont reconnus.

Projets dont la réalisation aura un impact politique, social ou économique dans le pays d'accueil.

Projets réalisés ou supervisés par des membres de la FNEEQ.

Tout projet qui recevra l'accord unanime du Comité sans référer nécessairement à la structure des dons (par "E").

B Critères défavorisant l'obtention du maximum prévu :

Les projets « clefs en main » structurés par un fournisseur indépendant.

Les projets ne concernant qu'un seul individu plutôt qu'un groupe.

C Sont exclus

Les projets à caractère strictement culturel ou touristique.

D Autres projets :

Un projet n'impliquant qu'un (1) ou deux (2) participants peut être soumis au Comité s'il:

- est en lien avec des syndicats de pays étrangers;
- est accepté à l'unanimité du Comité.

E Structure des dons - dans le cadre des priorités et sur présentation d'une demande conforme :

- **Projets donnant accès à un maximum de 750 \$:**
projets impliquant un minimum de 12 participants, pouvant inclure les personnes qui accompagnent
- **Projets donnant accès à un maximum de 500 \$:**
projets impliquant de 5 à 11 participants, pouvant inclure les personnes qui accompagnent.

- **Projets donnant accès à un maximum de 250 \$:**
projets impliquant moins de 5 participants, pouvant inclure les personnes qui accompagnent.
- **Projet bénéficiant du soutien de l'État :**
en règle générale, la contribution de la FNEEQ à des projets bénéficiant déjà du soutien de l'État est réduite en regard de l'importance de ce soutien.

Faire une demande de don

Pour déposer une demande de don, vous devez faire parvenir à la FNEEQ, par courrier électronique (jean.murdock@csn.qc.ca), une lettre qui décrit sommairement le projet conformément aux directives suivantes :

- une description claire du projet et des retombées pour les étudiant-e-s et la communauté d'accueil;
- le nombre de participantes et de participants (étudiant-e-s, enseignant-e-s, accompagnateurs ou accompagnatrices);
- le nom du ou des organismes qui collaborent à la réalisation du projet;
- la durée du séjour;
- les prévisions budgétaires;
- une description des activités et du travail effectué sur le terrain;
- les retombées du projet;
- un engagement à produire et à transmettre à la FNEEQ à la suite du projet un court rapport ou un bilan;
- le nom et l'adresse du bénéficiaire du don pour l'émission et l'expédition du chèque.

La demande doit parvenir à la FNEEQ avant la réalisation du projet.